

## Tarifs Stand

Salon d'Antibes Antiquités – Art Moderne  
PORT VAUBAN - Pré des Pêcheurs – 06600 ANTIBES

Si vous désirez participer au Salon d'Antibes 2020, merci de nous renvoyer avant le 30 Octobre 2019, la demande de participation signée et un chèque d'acompte correspondant au(x) stand(s) souhaité(s), à savoir:

**Dates de règlement :**

**50% à l'inscription : exigible et encaissable**  
**Solde au 1er Avril 2020 : exigible et encaissable**

### Tarifs des stands HT (TVA 20% en sus)

Les prix indiqués comprennent la location du stand, les cloisons peintes, la moquette, le bandeau, le vélum, un boîtier électrique, l'éclairage, un forfait électrique, la parution dans le catalogue, l'accès WIFI et la mise en place du réseau de télésurveillance.

#### PRIX H.T DES STANDS AU M<sup>2</sup>

|   |                     |   |
|---|---------------------|---|
| Chapiteau                               | 415€ m <sup>2</sup> | <b>branchement et consommation électrique inclus</b>                  |
| Chapiteau stand d'angle                 | 440€ m <sup>2</sup> | <b>branchement et consommation électrique inclus</b>                  |
| <b>Obligatoire pour tous les stands</b> |                     |   |
| Traitement des déchets                  | 1€/m <sup>2</sup>   |   |
| Frais de dossier                        | 350 €               |   |
| Stand extérieur 3x3 / pagode            | 1450€ HT            | <b>Stand non aménagé, mais branchement électrique et spots inclus</b> |
| Stand extérieur 4x4 / pagode            | 2500€ HT            |   |

Ces prix sont forfaitaires, donc non négociables quels que soient les aménagements complémentaires que vous auriez à effectuer, aucune remise ne sera accordée pour des prestations non utilisées.

L'exposant ne désirant pas souscrire à cet aménagement ou désirant un complément aura la responsabilité et la charge du coût de ce même aménagement ou supplément.

**Obligatoire :** En vue de l'élaboration du Registre des Manifestations Publiques, merci de nous fournir la copie de la carte d'identité du responsable, ainsi qu'un extrait K-Bis (- de 3 mois).

#### Désistement, Résiliation:

Les désistements et résiliations sont régis selon nos règlements. En cas de désistement intervenant dans une période inférieure à 2 mois avant la date d'ouverture du salon, il sera réclamé 70% du montant de la facture T.T.C.; pour une période inférieure à 1 mois, il sera procédé à la facturation totale de la location de l'emplacement et à la mise en recouvrement de la facture.